

Département de la Lozère
COMMUNE DE SAINT-BONNET LAVAL
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2021

Membres en exercice : 15
 Présents : 14
 Procuration : 1
 Adoptions : 15 voix
 Date de convocation : 04/03/2021
 Date d'affichage : 04/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le douze mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. Jean-Louis SOULIER, Maire.**

Etaient présent(e)s : THOMAS Josette, CHAMP Alain, GIRARDY Robert, VINCENT Jean-Paul, BOIRON Gisèle, MAYRAND Jean-Claude, ARCHER Pascal, CHASTEL Patrick, BELLEDENT Thierry, RIEU Sébastien, BOUQUET Nicole, TRINTIGNAC Anne, LAFONT Thierry

Excusés : BEAUD Laurence (Pouvoir à THOMAS Josette)

Etaient absent(s) :

Secrétaire : LAFONT Thierry

DCM 12-03-2021 : 1

Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 – Budget principal de la commune St Bonnet-Laval.

Etait présent mais n'a pas participé au débat ni au vote : SOULIER Jean-Louis

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr MAYRAND Jean-Claude, premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Jean-Louis SOULIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reportés		463 203,73 €	85 640,31 €		85 640,31 €	463 203,73 €
Opérations de l'exercice	329 275,38 €	442 686,77 €	234 526,73 €	347 333,87 €	563 802,11 €	790 020,64 €
TOTAUX	329 275,38 €	905 890,50 €	320 167,04 €	347 333,87 €	649 442,42 €	1 253 224,37 €
Résultats de clôture		576 615,12 €		27 166,83 €		603 781,95 €
Restes à réaliser			146 000,00 €		146 000,00 €	
TOTAUX CUMULES	329 275,38 €	905 890,50 €	320 167,04 €	347 333,87 €	649 442,42 €	1 253 224,37 €
RESULTATS DEFINITIFS		576 615,12 €	118 833,17 €			457 781,95 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du

bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DCM 12-03-2021 : 2

Objet : Affectation de résultat – Budget de la commune St Bonnet-Laval.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de clôture de 457 781,95 € et un excédent d'investissement de 27 166,83 €.**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	
Pour mémoire : Prévisions budgétaires Déficit d'investissement	- 85 640,31 €
Excédent de fonctionnement	463 203,73 €
<u>Besoin de financement de la section d'investissement</u>	
• Résultat d'investissement	112 807,14 €
• Résultat de fonctionnement	113 411,39 €
• Reste à réaliser en dépenses	146 000,00 €
• Reste à réaliser en recettes	0,00 €
<u>Résultat de l'exercice</u> (Fonctionnement) : excédent (Antérieur + exercice)	576 615,12 €
<u>Excédent au Fonctionnement au 31/12/2020</u>	
• Exécution du virement à la section d'investissement Titre au 1068	118 833,17 €
• Affectation complémentaire en réserves • Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) RF 002	457 781,95 €
<u>Excédent en Investissement au 31/12/2020</u>	
• Excédent à reporter RI 001	27 166,83 €

DCM 12-03-2021 : 3

Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 – Budget annexe de l'eau et de l'assainissement de la commune St Bonnet-Laval.

Etait présent mais n'a pas participé au débat ni au vote : SOULIER Jean-Louis

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr MAYRAND Jean-Claude, premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mr Jean-Louis SOULIER, Maire, après s'être fait présenter le budget annexe, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

5. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reportés		18 548,14 €		22 837,22 €		41 385,36 €
Opérations de l'exercice	99 689,25 €	108 577,79 €	53 141,85 €	94 042,29 €	152 831,10 €	202 620,08 €
TOTAUX	99 689,25 €	127 125,93 €	53 141,85 €	116 879,51 €	152 831,10 €	244 005,44 €
Résultats de clôture		27 436,68 €		63 737,66 €		91 174,34 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	99 689,25 €	127 125,93 €	53 141,85 €	116 879,51 €	152 831,10 €	244 005,44 €
RESULTATS DEFINITIFS		27 436,68 €		63 737,66 €		91 174,34 €

6. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débit et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

7. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

8. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DCM 12-03-2021 : 4

Objet : Affectation de résultat – Budget annexe de St Bonnet-Laval

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent d'exploitation de clôture de 63 737,66 € et un excédent d'investissement de 27 436,68 €.**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Pour mémoire : Prévisions budgétaires	
Excédent d'investissement	22 837,22 €
Excédent de fonctionnement	18 548,14 €
Besoin de financement de la section d'investissement	
• Résultat d'investissement	40 900,44 €
• Résultat de fonctionnement	8 888,54 €
• Reste à réaliser en dépenses	0,00 €
• Reste à réaliser en recettes	0,00 €

Résultat de l'exercice (Fonctionnement) : excédent (Antérieur + exercice)	63 737,66 €
---	-------------

Excédent au Fonctionnement au 31/12/2020	
Exécution du virement à la section d'investissement	
Titre au 1068	
• Affectation complémentaire en réserves	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
RF 002	63 737,66 €
Excédent en Investissement au 31/12/2020	
• Excédent à reporter	
RI 001	27 436,68 €

DCM 12-03-2021 : 5

Objet : Vote des subventions aux associations pour 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité sur proposition de Mr le Maire décide d'accorder aux associations pour 2021 les subventions suivantes :

Les Petits Loups (école publique Grandrieu) : 3 enfants, 75 €/enfant	225 €
Les Bleuets ONAC	100€
La Société de Chasse :	200 €
Les Restos du Cœur	200 €
Défense Cévenol	100 €
Arts et Culture	100 €
Ligue Contre le Cancer	100 €
Société du SOU Langogne (2 enfants)	150 €
Foyer rural de St Bonnet-Laval	400 €
MERLIN Raid 4L	200 €
Subvention exceptionnelle (Pompiers de Grandrieu)	500 €
TOTAL SUBVENTION	2 275 €

DCM 12-03-2021 : 6

Objet : Convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé de Lozère Energie

Monsieur Le Maire,

- **FAIT** lecture du projet de convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé, convention entre la Commune de St Bonnet-Laval et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Lozère (ALEC) – Lozère Energie. Le service de Conseil en Energie Partagé comprend :
 - un travail sur le patrimoine existant : bâtiments (réalisation de bilans énergétiques...)
 - un accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée (mise en place d'un programme pluriannuel d'actions, appui pour les demandes de subventions, suivi des consommations et des dépenses...)

Compte tenu du fait que la commune a besoin de conseils et d'accompagnements dans la gestion énergétique de son patrimoine actuel et à venir, le Maire :

- **DEMANDE** l'autorisation au conseil de signer la convention de 3 ans dont la cotisation est fixée annuellement à 1,50 € par habitant soit pour la commune à 381 €/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les conditions de cette convention,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion avec ALEC – Lozère Energie ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DCM 12-03-2021 : 7

Objet : Vente d'une concession au cimetière de St Bonnet-de-Montauroux

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame BONNET Mireille pour l'achat d'une concession d'une place dans le cimetière de St Bonnet-de-Montauroux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable pour cette vente,
PROPOSE la concession (cimetière neuf) n°121 (2,80 x 2,50) soit 7 m² environ,
FIXE le prix de la concession à 300 €,
AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cette vente.

DCM 12-03-2021 : 8

Objet : Vente d'une concession au cimetière de St Bonnet-de-Montauroux

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame TRINTIGNAC Anne pour l'achat d'une concession d'une place dans le cimetière de St Bonnet-de-Montauroux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable pour cette vente,
PROPOSE la concession (cimetière neuf) n°122 (2,80 x 2,50) soit 7 m² environ,
FIXE le prix de la concession à 300 €,
AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cette vente.

DCM 12-03-2021 : 9

Objet : Régularisation cadastrale – Voie communale n°1 sur la commune déléguée de Laval-Atger

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la voie communale n°1 qui relie Montgros à Beaurecueil sur l'ancienne commune de Laval-Atger n'est pas totalement cadastrée et emprunte par endroits des terrains privés.

Il est nécessaire de régulariser cette situation et de solliciter le concours d'un géomètre expert pour la réalisation du bornage et du changement cadastral.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de régulariser cette situation,

CHARGE Monsieur le Maire à contacter un géomètre expert,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DCM 12-03-2021 : 10

Objet : Travaux de voirie SDEE pour 2021 sur la commune de St Bonnet-Laval

Mr le Maire expose au Conseil Municipal les devis établis par Lozère Ingénierie pour les travaux de voiries 2021 sur la commune de St Bonnet-Laval :

Deux devis sont retenus :

- Voie du Monteil : Réfection voirie : 39 157,50 € HT
- Voie de Condres : Réfection de la couche de roulement : 45 780,50 € HT

La dépense totale est de 84 938 € HT.

La dépense est prévue aux contrats territoriaux « Prolongation 2021 ».

Ce projet sera présenté en commission permanente pour individualisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à ces travaux et autorise Mr le Maire à faire le nécessaire pour la réalisation en 2021 de ces projets.
